

Aménagement d'un complexe sportif

Les Arcs-sur-Argens (83)

Évaluation Simplifiée des Incidences Natura2000

SITES NATURA 2000 :

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR9301626 « VAL D'ARGENS »

ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR9312014 « COLLE DU ROUET »

Réalisé pour le compte de



Chef de projet

Mathis BOUCAUD

06 12 26 80 44

m.boucaud@ecomed.fr

Marina BATTESTI

06 30 39 60 64

m.battesti@ecomedf.fr

Approbation

Sébastien FLEURY

ECO-MED Ecologie & Médiation S.A.R.L. au capital de 150 000 euros

TVA intracommunautaire FR 94 450 328 315 | SIRET 450 328 315 000 38 | NAF 7112 B

✉ Tour Méditerranée 13^{ème} étage, 65 avenue Jules Cantini, 13006 MARSEILLE

☎ +33 (0)4 91 80 14 64 📠 +33 (0)4 91 80 17 67 contact@ecomed.fr www.ecomed.fr

Référence bibliographique à utiliser

ECO-MED 2025 – Évaluation Simplifiée des Incidences Natura 2000 relative au projet d'aménagement d'un complexe sportif – Commune des Arcs – Les Arcs sur Argens (83) – 57 p.

Suivi de la version du document

Version	Date	Commentaire
0	03/04/2025	Création du document (version minute)
1	09/07/2025	Finalisation du rapport

Porteur du projet

Nom de l'entreprise : Ville des Arcs-sur-Argens
Adresse de l'entreprise : Mairie
Contact Projet : Rémy GUIAVARCH
Coordonnées : rguiavarch@lesarcssurargens.fr

Equipe technique ECO-MED

Mathis BOUCAUD – Chef de projet
Mael TAUPIN – Botaniste
Joseph JANIAUD – Entomologiste
Marine PEZIN – Batrachologue/Herpétologue
Ariane CURIOZ – Ornithologue
Lamine BENDJEDDOU – Chiroptérologue
Lucile LOPEZ – Géomaticienne

Le présent rapport a été conçu par l'équipe ECO-MED sous la coordination de Mathis BOUCAUD et Marina BATTISTI, chef de projet, et a été soumis à l'approbation de Sébastien FLEURY.

1
2
3
4

Illustrations page de garde :

1 – Zone d'étude, M BOUCAUD, 21/11/2023, in situ, Les Arcs-sur-Argens (83)

2 – Passerelle, O. CALLET, 12/07/2022, in situ, Les Arcs-sur-Argens (83)

3 – Zone d'étude, M BOUCAUD, 21/11/2023, in situ, Les Arcs-sur-Argens (83)

4 – Aristolochie à feuille ronde (*Aristolochia rotundifolia*), O. CALLET, 12/07/2022, in situ, Les Arcs-sur-Argens (83)



Table des matières

Préambule	5
1. Description du projet	6
1.1. Localisation du projet	6
1.2. Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000 local	9
1.3. Description du projet (Source : Mairie des Arcs-sur-Argens)	11
2. État des lieux	12
2.1. Méthodologie employée.....	12
2.2. Espèces fortement potentielles	15
2.3. Critères d'évaluation.....	15
2.4. Périmètres à statut	16
2.5. Usage actuel de la zone d'étude	20
2.6. Milieux naturels présents	20
3. Présentation de la ZSC FR9301626 : « Val d'Argens » et approche fonctionnelle entre le site Natura 2000 et la zone d'étude.....	23
3.1. Habitats naturels et espèces Natura 2000 listés au FSD de la ZSC FR9301626 « VAL D'ARGENS »	23
3.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la ZSC FR9301626 « VAL D'ARGENS »	27
4. Présentation de la ZPS FR9312014 « Colle du Rouet » et approche fonctionnelle entre le site Natura 2000 et la zone d'étude.....	28
4.1. Espèces Natura 2000 listées au FSD de la ZPS FR9312014 « COLLE DU ROUET »	28
4.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la ZPS FR9312014 « COLLE DU ROUET »	30
5. Autres espèces à enjeu avérées	32
6. Incidences du projet sur le réseau Natura 2000 local	33
6.1. Destruction ou détérioration des habitats naturels ou des habitats d'espèces Natura 2000 des sites évalués	33
6.2. Destruction ou perturbation des espèces Natura 2000 des sites évalués.....	34
6.3. Destruction ou perturbation des autres espèces importantes de faune et de flore des sites évalués	35
6.4. Destruction ou perturbation des autres espèces à enjeu avérées	35
6.5. Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques.....	35
7. Recommandations	37
8. Conclusion sur les incidences	40
Bibliographie	41



Annexe 1	Critères d'évaluation.....	44
Annexe 2	Relevé relatif à la flore.....	46
Annexe 3	Relevé relatif aux invertébrés.....	48
Annexe 4	Relevé relatif aux amphibiens.....	50
Annexe 5	Relevé relatif aux reptiles.....	51
Annexe 6	Relevé relatif aux oiseaux.....	52
Annexe 7	Annexe relative aux mammifères terrestres.....	55
Annexe 8	Relevé relatif aux chiroptères.....	56

Table des cartes

Carte 1 :	Localisation de la zone d'étude.....	7
Carte 2 :	Zoom sur la zone d'étude.....	8
Carte 3 :	Réseau Natura 2000 local.....	10
Carte 4 :	Localisation des prospections pour les habitats naturels et la flore.....	13
Carte 5 :	Localisation des prospections pour la faune.....	14
Carte 6 :	Périmètres du PNA en faveur du Lézard ocellé.....	17
Carte 7 :	Périmètres du PNA en faveur du Vautour moine.....	18
Carte 8 :	Périmètres du PNA en faveur de la Tortue d'Hermann.....	19
Carte 9 :	Habitats naturels – Classification EUNIS.....	22



Préambule

Dans le cadre d'un projet de réalisation d'un complexe sportif et festif sur la commune des Arcs-sur-Argens (83), le bureau d'études ECO-MED a été missionné par la commune des Arcs-sur-Argens afin de réaliser une **Evaluation Simplifiée des Incidences** (ESI).

Cette évaluation porte sur les sites Natura 2000 suivants :

- **La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301626 « Val d'Argens »**,
- **La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9312014 « Colle du Rouet »**

Ces périmètres ont été reconnus sur le plan européen dans le cadre de réseau Natura 2000.

La **ZSC FR9301626 « Val d'Argens »** a été désignée pour la conservation 8 espèces d'invertébrés, 2 espèces de reptiles, 17 espèces de mammifères, 2 espèces de poissons et 25 habitats naturels Natura 2000.

La **ZPS FR9312014 « Colle du Rouet »** a été désignée pour la conservation de 35 espèces d'oiseaux Natura 2000.

Notons la présence de la ZSC « FR9301622 « La plaine et le massif des Maures » et la ZPS FR9310110 « Plaine des Maures » situées respectivement à 6,4 km et 7,3 km. Etant donné l'éloignement géographique et le fort degré d'urbanisation entre la zone d'étude et ces sites Natura 2000, aucun lien écologique fonctionnel n'existe. Ces périmètres ne feront donc pas l'objet de la présente évaluation des incidences.

Dans ce contexte, le bureau d'études ECO-MED, spécialisé dans l'expertise écologique et le conseil appliqués à l'aménagement du territoire et à la mise en valeur des milieux naturels, a mobilisé une équipe de 6 experts sous la coordination de Mathis BOUCAUD.

Préalablement, ECO-MED est intervenu au cours du printemps 2022 pour réaliser un œil de l'expert (2207-RP3822-ODE-AMG-VIe-LES_ARCS83-V1) et en novembre 2023 pour une mission de délimitation des zones humides (2310-RP4577-ZH-LOIS-V_LES_ARCS-LES_ARCS SUR ARGENS83).

Le présent document constitue l'Evaluation des Incidences, version simplifiée du projet au titre de l'art. L.414-4 du Code de l'Environnement.



1. DESCRIPTION DU PROJET

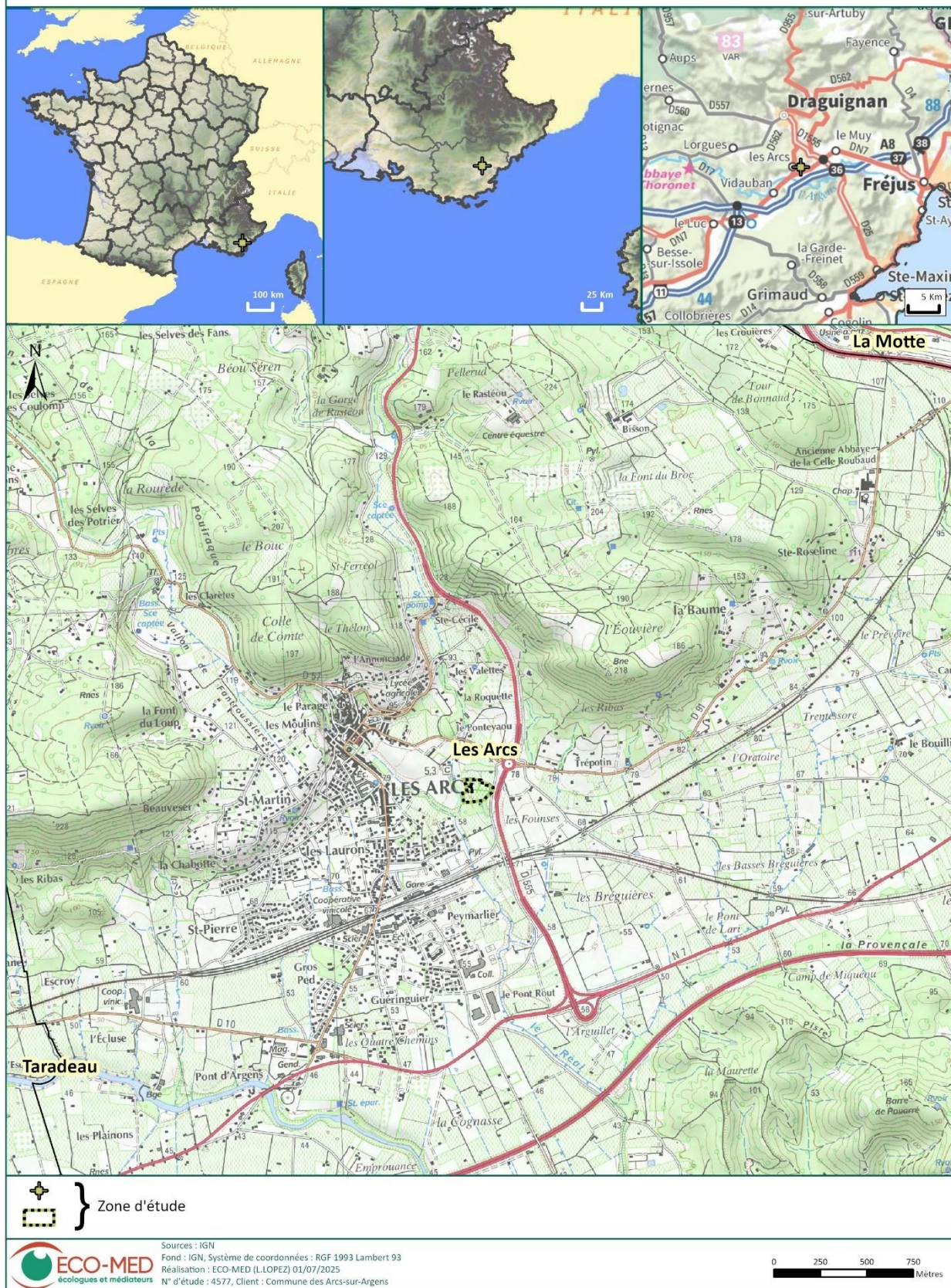
1.1. Localisation du projet

Contexte administratif		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Département du Var	Commune des Arcs-sur-Argens
Communauté d'Agglomération	Dracénie Provence Verdon	
Contexte environnemental		
Topographie : Plaine	Altitude moyenne : 69 mètres	
Hydrographie : ruisseau Le Réal	Bassin versant : L'Argens du Florièye inclus à l'Aille	
Contexte géologique : Quaternaire : alluvions fluviatiles récentes (sables, limons, graviers, galets)		
Etage altitudinal : méso-méditerranéen		
Aménagements urbains à proximité		
Aménagements :	Au bord de la D91 et la D555	
Zones urbaines les plus proches :	Centre-ville des Arcs-sur-Argens à l'ouest	



SECTEUR D'ÉTUDE

Projet d'aménagement d'un complexe sportif - Les Arcs-sur-Argens (83)



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

ZONE D'ÉTUDE

Projet d'aménagement d'un complexe sportif - Les Arcs-sur-Argens (83)



 Zone d'étude (environ 1.44 ha)

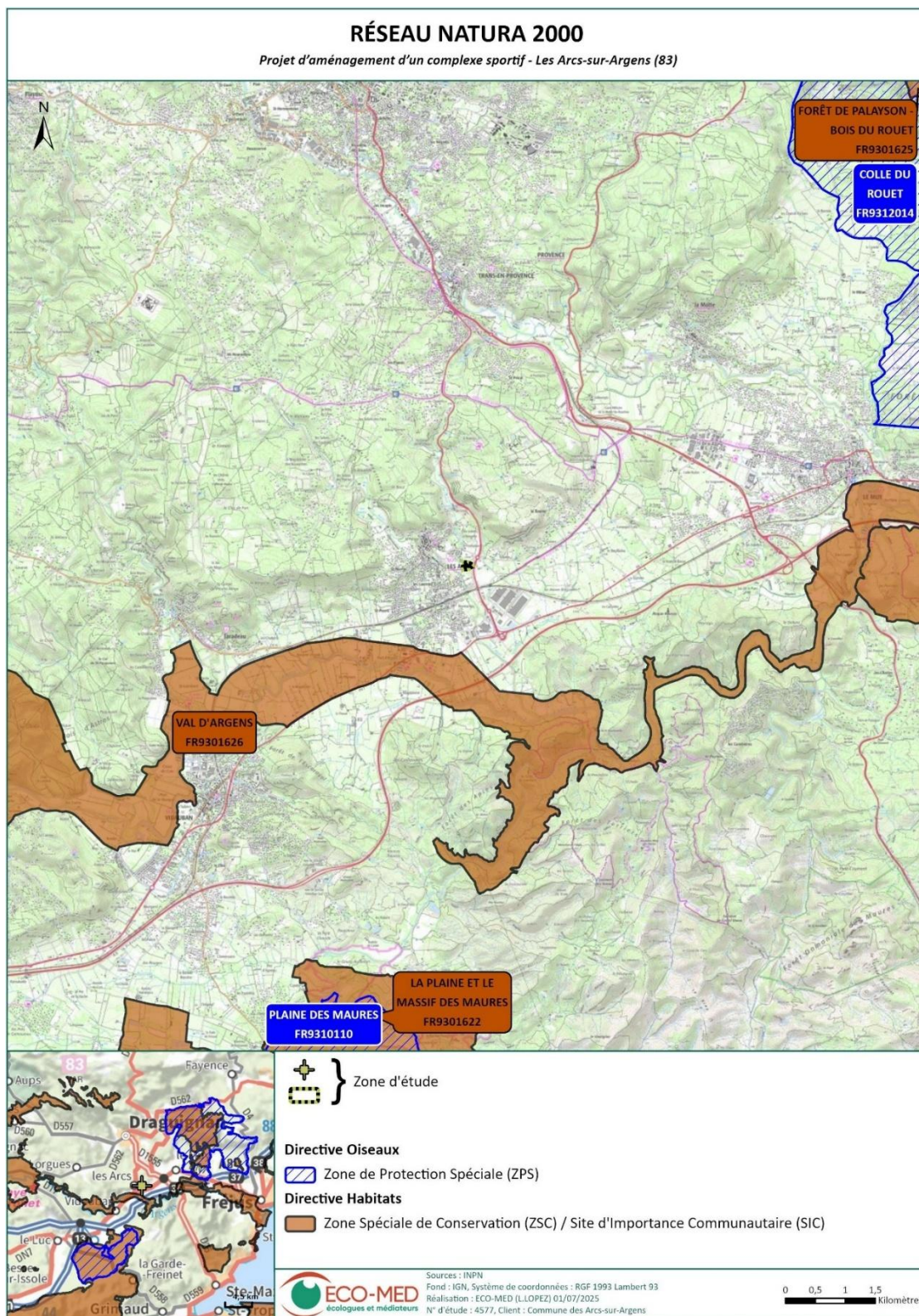
Carte 2 : Zoom sur la zone d'étude



1.2. Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000 local

Type	Nom du site	Habitat(s) et espèce(s) Natura 2000	Distance avec le projet	Lien écologique
ZSC	FR9301626 « Val d'Argens »	25 habitats naturels 8 espèces d'invertébrés 2 espèces de reptiles 17 espèces de mammifères 2 espèces de poissons	1,4 km	Faible Faible distance avec la zone d'étude mais habitats différents et urbanisation importante entre la zone d'étude et le site N2000
ZPS	FR9312014 « Colle du Rouet »	35 espèces d'oiseaux	7,1 km	Faible Faible distance pour les espèces à forte capacité de dispersion mais habitats différents et urbanisation importante entre la zone d'étude et le site N2000

ZSC : Zone Spéciale de Conservation / ZPS : Zone de Protection Spéciale



Carte 3 : Réseau Natura 2000 local



1.3. Description du projet (Source : Mairie des Arcs-sur-Argens)

Le projet de la Mairie des Arcs-sur-Argens a pour but la construction d'un complexe sportif et festif dans le parc du Réal qui est stratégiquement situé (proche du centre-ville et de la gare TVG).

L'emprise du projet est de **0,23 ha**. Le projet comprendra un étage en partie enterré et un rez-de-chaussée, ainsi qu'une terrasse et un parvis.

Les travaux devraient s'étendre de début 2027 à fin 2028.

Présence d'éclairages nocturnes	Oui	Présence d'éclairage en limite de la zone d'étude
Défrichage et coupe d'arbres	Oui	Coupe de quelques arbres à l'ouest de la zone d'étude
Présence de milieux aquatiques ou humides	Non	-
Durée approximative des travaux, saison, diurnes ou nocturnes	Janvier 2027 à aout 2028	-
Rejet, connexion aux réseaux, stockage de gravats	Oui	Le complexe sportif sera rattaché au différents réseaux nécessaires (eau, électricité, télécom...)
Coût du projet	8 000 000 €	Estimation prévisionnelle des travaux



Plan de masse du projet

Source : Mairie des Arcs-sur-Argens



2. ÉTAT DES LIEUX

2.1. Méthodologie employée

Le travail d'ECO-MED s'est basé sur les plans et les descriptifs du projet fournis par la Mairie des Arcs-sur-Argens ainsi que sur l'analyse de la base de données d'ECO-MED et les données du FSD (Formulaire Standard de Données) des sites Natura 2000 concernés. Sept experts ont visité la zone d'étude.

Cette évaluation a permis de réaliser une cartographie des habitats et d'évaluer les potentialités de présence d'habitats et d'espèces Natura 2000 afin de statuer sur les incidences du projet sur le réseau Natura 2000 local. Le lien écologique fonctionnel entre la zone d'étude et le réseau Natura 2000 local a également été analysé.

Groupe étudié	Expert	Date des prospections	Horaires	Nombre de passages	Terrain	Rédaction
Flore / Habitats naturels	Olivier CALLET	20 avril 2022	-	1 passage diurne	X	
	Mael TAUPIN	18 mars 2025	09h00 à 16h00	1 passage diurne	X	X
Zones humides	Mathis BOUCAUD	21 novembre 2023 (D)	08h30 à 14h15	1 passage diurne	X	X
Faune générale	David JUINO	10 mai 2022 (D)	-	1 passage diurne	X	-
Invertébrés	Joseph JANIAUD	14 avril 2025 (D)	10h30 à 15h00	1 passage diurne	X	X
Amphibiens	Marine PEZIN	06 mai 2025 (D+N)	12h30 à 15h00 23h15 à 00h00	1 passage diurne 1 passage nocturne	X	X
Reptiles	Marine PEZIN	06 mai 2025 (D)	12h30 à 15h00	3 passages diurnes	X	X
		21 mai 2025 (D)	9h30 à 12h30			
		02 juin 2025 (D)	9h00 à 12h00			
Oiseaux	Ariane CURIOZ	30 avril 2025 (D)	07h30 à 11h00	1 passage diurne	X	X
Chiroptères	Lamine BENDJEDDOU	03-04 avril 2025 (D) – Analyse fonctionnelle de la zone d'étude, pose et récupération des enregistreurs passifs	14h00 à 17h00 09h00 à 12h00	2 passages diurnes	X	X
	Marie-Odile DURAND (prestataire)	Analyse des Sons	-	-	-	-

D : diurne / N : nocturne

PROSPECTIONS POUR LA FLORE

Projet d'aménagement d'un complexe sportif - Les Arcs-sur-Argens (83)

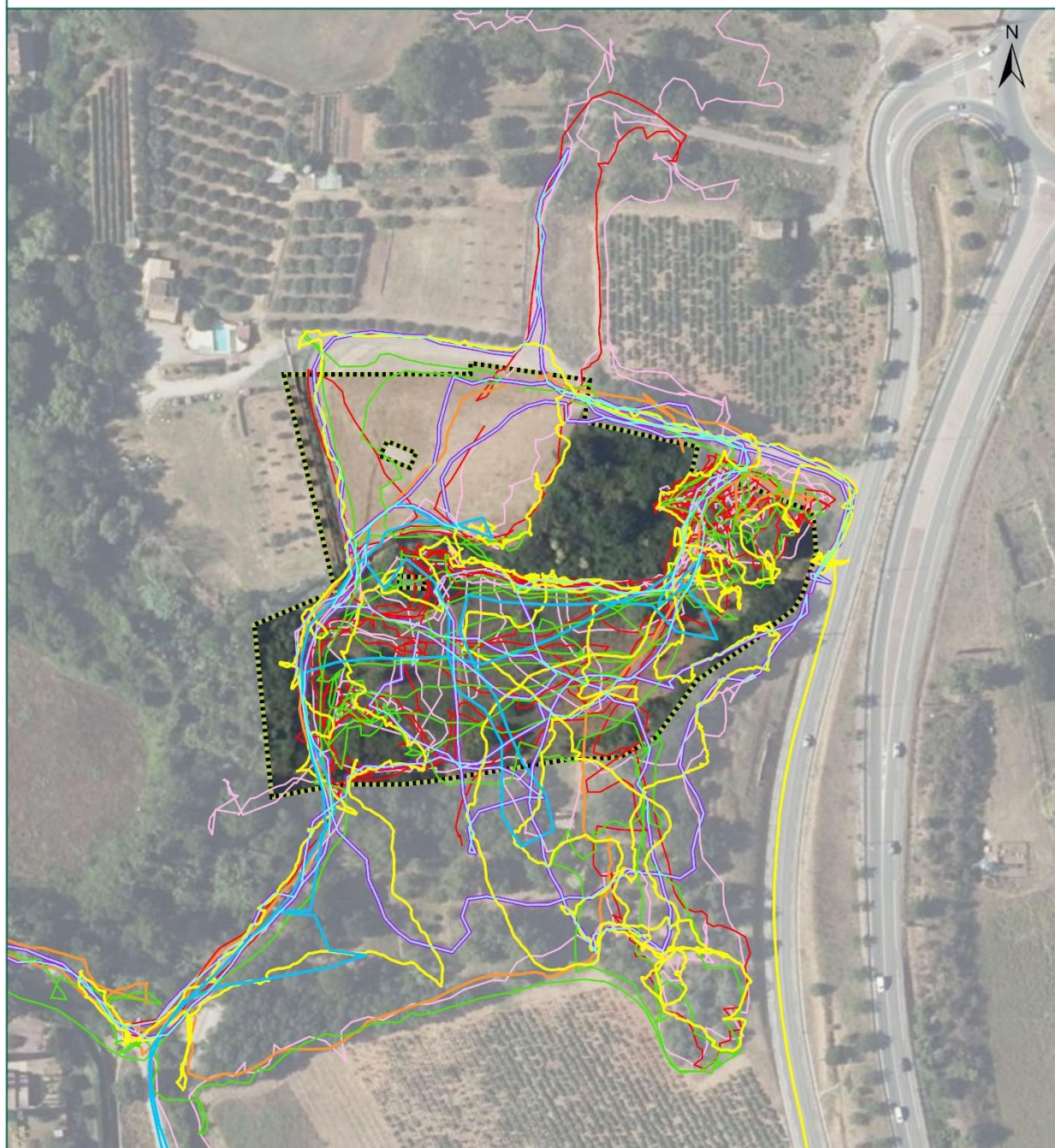


Carte 4 : Localisation des prospections pour les habitats naturels et la flore



PROSPECTIONS POUR LA FAUNE GÉNÉRALE

Projet d'aménagement d'un complexe sportif - Les Arcs-sur-Argens (83)



Transects	14/04/2025	21/05/2025	Zone d'étude
10/05/2022	06/05/2025 - diurne	02/06/2025	
03/04/2025	06/05/2025 - nocturne	30/05/2025	



Sources : Commune des Arcs-sur-Argens / D.JUINO - L.BENDJEDDOU - A.CURIOZ - M.PEZIN - J.JANIAUD - ECO-MED 2022 - 2025
Fond : ESRI, Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Réalisation : ECO-MED (L.LOPEZ) 08/07/2025
N° d'étude : 4577, Client : Commune des Arcs-sur-Argens

0 20 40 60 Mètres

Carte 5 : Localisation des prospections pour la faune



2.2. Espèces fortement potentielles

Sont également intégrées à la présente étude, les **espèces fortement potentielles** dans la zone d'étude. La forte potentialité de présence d'une espèce est principalement justifiée par :

- la présence de l'habitat d'espèce ;
- l'observation de l'espèce à proximité de la zone d'étude (petite zone géographique) ;
- la zone d'étude figurant au sein ou en limite de l'aire de répartition de l'espèce ;
- les données bibliographiques récentes mentionnant l'espèce localement.

Une fois ces critères remplis, la potentialité de présence de l'espèce peut être confortée ou non par la période de prospection (date de passage) et la pression de prospection effectuée (se définit par le temps d'observation comparé à la surface de la zone d'étude).

Un passage à une période du calendrier écologique qui n'est pas optimale nous incitera à considérer l'espèce fortement potentielle alors qu'une pression de prospection adaptée, ciblée sur l'espèce sans résultat ne nous permettra pas de considérer cette dernière comme fortement potentielle.

2.3. Critères d'évaluation

Un certain nombre d'outils réglementaires ou scientifiques permet de hiérarchiser l'intérêt patrimonial des milieux et des espèces observés sur un secteur donné. Il devient alors possible, en utilisant des critères exclusivement biologiques, d'évaluer l'enjeu de conservation des espèces et des habitats, à une échelle donnée.

2.3.1. Statuts des espèces

Dans le présent rapport, les statuts réglementaires sont mentionnés dans les descriptions d'espèces et les tableaux récapitulatifs. Tous les critères d'évaluation sont présentés en **Annexe 1**.

Parmi les outils réglementaires et scientifiques présentés figurent les suivants :

- directive Habitats (CDH) ;
- directive Oiseaux (CDO) ;
- protection nationale (N) et/ou régionale (R) et/ou départementale (D) pour chaque groupe biologique ;
- listes rouges ;
- livres rouges ;
- divers travaux concernant les espèces menacées ;
- convention de Berne (IBE) ;
- convention de Bonn (IBO).

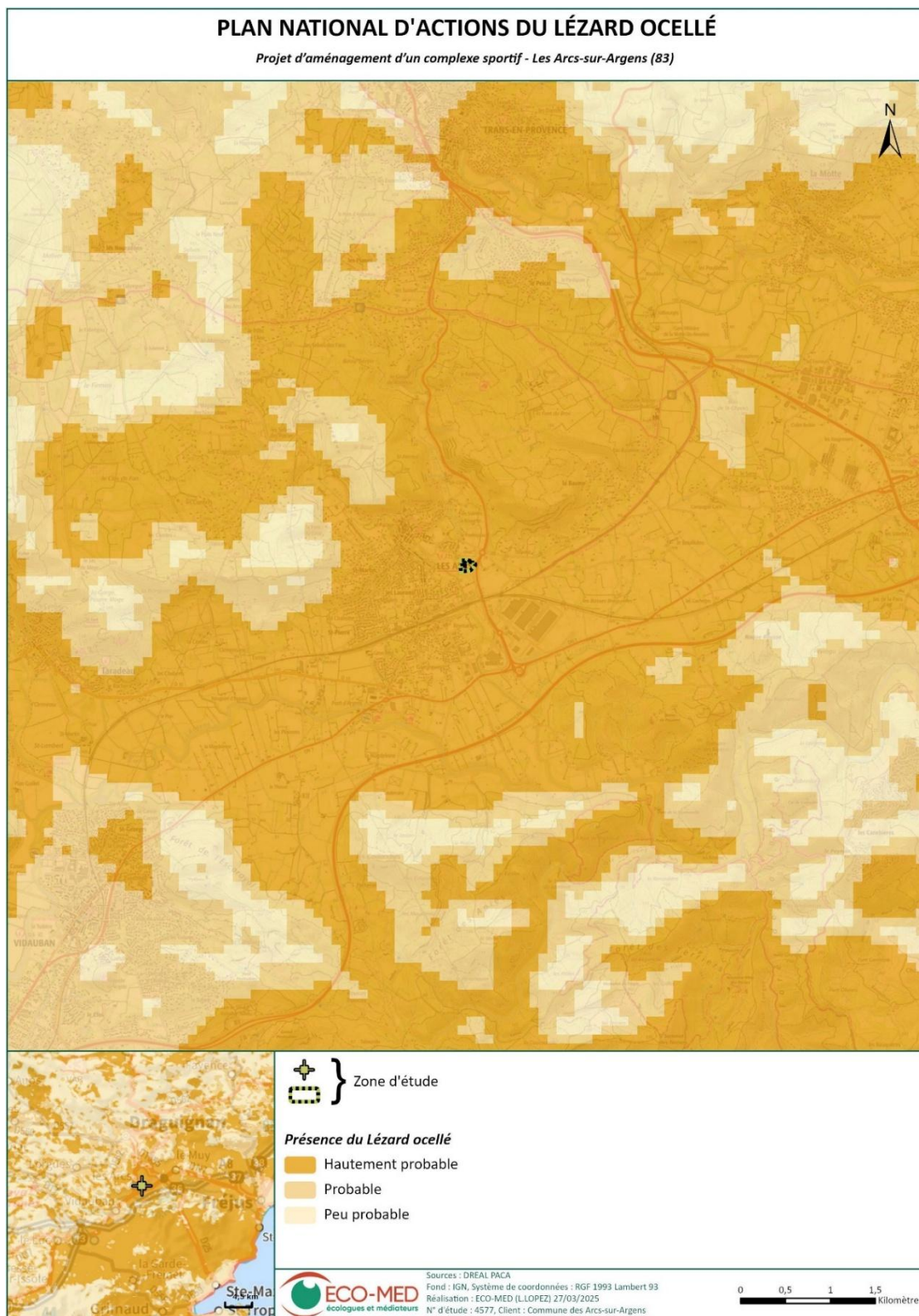
L'ensemble des statuts réglementaires possède un sigle composé d'une première lettre en rapport avec leur échelle d'application (**I**nternationale, **C**ommunautaire, **N**ationale, **R**égionale, **D**épartementale) et d'une succession de lettres et de chiffres en lien avec le document de référence. Ces sigles sont directement issus de la base de connaissance « Statuts » des espèces de l'INPN (Régnier, C. & Gargominy, O. 2018).

L'ensemble des statuts et leurs sigles sont présentés en **Annexe 1**.



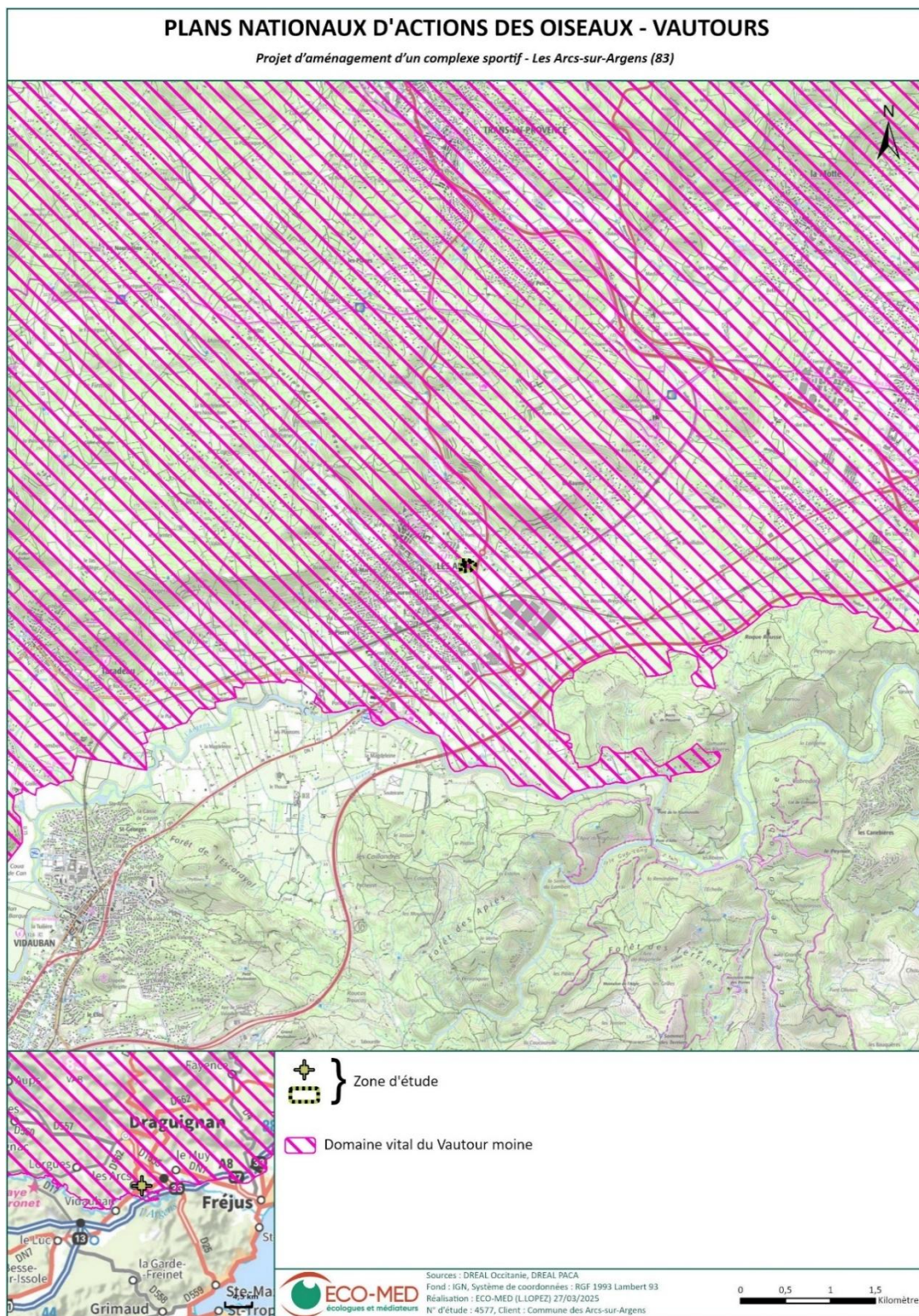
2.4. Périmètres à statut

Type	Nom du site	Projet situé au sein du site
Réserve Naturelle Nationale	-	Non
Réserve Naturelle Régionale	-	Non
Parc National	-	Non
Arrêté de Protection de Biotope	-	Non
Site Classé	-	Non
Site Inscrit	-	Non
Projet d'Intérêt Général	-	Non
Parc Naturel Régional	-	Non
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	-	Non
Réserve de Biosphère	-	Non
Site RAMSAR	-	Non
Plan National d'Actions	Lézard ocellé Vautour moine (domaine vital) Tortues d'Hermann	Oui



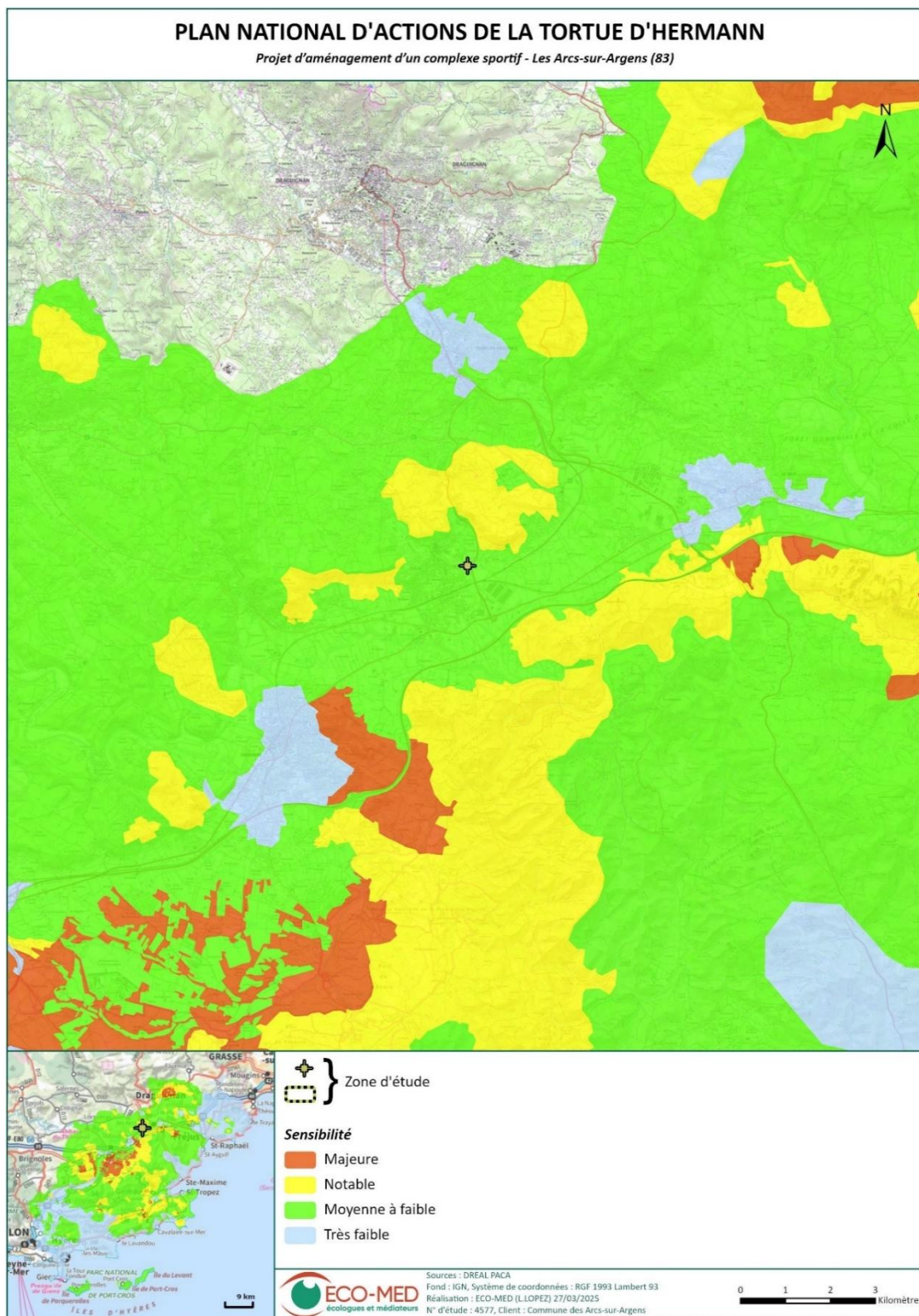
Carte 6 : Périmètres du PNA en faveur du Lézard ocellé

La zone d'étude est incluse dans la zone de présence hautement probable du Lézard ocellé.



Carte 7 : Périmètres du PNA en faveur du Vautour moine

La zone d'étude est incluse dans la zone du domaine vital du Vautour Moine.



Carte 8 : Périmètres du PNA en faveur de la Tortue d'Hermann

La zone d'étude est incluse dans la zone de sensibilité moyenne à faible de la Tortue d'Hermann. Ce qui signifie que ce territoire constitue une matrice intercalaire entre les noyaux, appelée également répartition diffuse. L'espèce est sensée y être présente mais généralement en faible densité ou de densité non évaluée. L'effort de prospection d'1h par hectare.



2.5. Usage actuel de la zone d'étude

Usage	Présence dans la zone d'étude
Pâturage / fauche	Non
Chasse	Non
Pêche	Non
Sports & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, etc.)	Non
Promenade	Oui (parc urbain)
Agriculture	Non
Sylviculture	Non
Décharge sauvage	Oui
Perturbations diverses (inondation, incendie, etc.)	Non
Cabanons	Non

2.6. Milieux naturels présents

La zone d'étude se caractérise par une mosaïque d'habitats dont la composition résulte en grande partie de l'influence anthropique. Trois ensembles se distinguent nettement par leur physionomie et leur origine.

Au nord de la parcelle, s'étendent des fourrés denses dominés par le Prunellier (*Prunus spinosa*) et la Ronce (*Rubus spp.*). Ces formations se sont développées sur des substrats relativement humides, suggérant une évolution possible vers des habitats plus hygrophiles, avec notamment l'apparition ponctuelle du Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*). Le Buisson ardent (*Pyracantha coccinea*), espèce végétale exotique envahissante, y est localement abondant, accentuant le caractère impénétrable de ces milieux. Ces fourrés semblent être le fruit d'un embroussaillage progressif d'anciens espaces agricoles ou de pelouses désormais en déprise.

On retrouve également des pelouses ouvertes issues d'un entretien régulier. Celles situées au sud présentent une composition floristique à tendance mésohygrophile, avec la présence d'espèces comme les Renoncules (*Ranunculus spp.*), les Laïches (*Carex spp.*), le Lamier maculé (*Lamium maculatum*) ou encore l'Aristolochie à feuilles rondes (*Aristolochia rotunda*). À l'inverse, les pelouses du nord, plus sèches et fortement soumises au piétinement, montrent une végétation plus clairsemée, avec de vastes zones peu colonisées. Ces dernières sont caractérisées par la Crépe à feuilles de pissenlits (*Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia*), l'Orge des rats (*Hordeum murinum subsp. leporinum*), le Plantain corne-de-cerf (*Plantago coronopus*)...

Sur les marges est et sud de la parcelle, quelques formations arborées se développent. Ces peuplements caducs sont principalement composés de Chênes pubescents (*Quercus pubescens*) et d'Ormes (*Ulmus minor*). Ils sont partiellement envahis en sous-bois par les ronces et les prunelliers, contribuant à l'aspect fermé de ces secteurs boisés.

Un fossé artificialisé traverse par ailleurs la parcelle selon un axe est-ouest. Il reste humide une partie de l'année et permet l'écoulement temporaire d'un petit ruissellement. À son extrémité nord-ouest, un talus fortement colonisé par de grandes espèces rudérales marque la transition vers un milieu plus perturbé.



Diversité des habitats au sein de la zone d'étude
M. TAUPIN-BROGGINI, 18/03/2025, Les Arcs-sur-Argens (83)

HABITATS NATURELS - CLASSIFICATION EUNIS

Projet d'aménagement d'un complexe sportif - Les Arcs-sur-Argens (83)



Code EUNIS- Intitulé

E2.64 - Pelouse mésohygrophile mésotrophe	G1.711 x F3.111 - Bosquet à Chêne pubescent
E2.64 x F3.111 - Mosaïque de Pelouses et de fourrés mésohygrophiles	H5.61 - Sentier
E2.8 - Pelouse rudérale piétinée	J5.4 - Fossé hygrophile artificialisé
E5.12 - Talus rudéralisé	X25 - Jardin privé
F3.111 - Fourré mésohygrophile à ronce et prunellier	Zone d'étude



Sources : Commune des Arcs-sur-Argens / M.TAUPIN - ECO-MED 2025
 Fond : ESRI, Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
 Réalisation : ECO-MED (LLOPEZ) 15/04/2025
 N° d'étude : 4577, Client : Commune des Arcs-sur-Argens

0 20 40 60 Mètres

Carte 9 : Habitats naturels – Classification EUNIS



3. PRESENTATION DE LA ZSC FR9301626 : « VAL D'ARGENS » ET APPROCHE FONCTIONNELLE ENTRE LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE

Consultation du FSD sur le site de l'INPN le : 03/04/2025

Surface : 12 219 ha

Dates de désignation : 28/2/2006 (pSIC), 19/07/2006 (SIC) et 23/06/2014 (ZSC)

Mise à jour : 16/07/2021

Description du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	19 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N15 : Autres terres arables	30 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N17 : Forêts de résineux	5 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	10 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site :

Principal cours d'eau du Var, l'Argens prend sa source à l'ouest du département et draine l'ensemble du centre Var.

Vulnérabilité :

Le comportement colonial des certaines espèces de chauves-souris les rend très vulnérables à la dégradation voire la destruction de leurs gîtes de reproduction et/ou d'hibernation. Des mesures simples (pose de grilles, information des riverains) peuvent être mises en œuvre pour assurer leur protection. Pour s'alimenter et élever leurs jeunes, les chiroptères ont en outre besoin d'un environnement de qualité auquel des mesures de gestion adaptées pourraient contribuer (maintien des corridors biologiques tels que les ripisylves et les haies, réduction des intrants chimiques, etc.).

3.1. Habitats naturels et espèces Natura 2000 listés au FSD de la ZSC FR9301626 « VAL D'ARGENS »

3.1.1. Habitat naturels Natura 2000 (CDH1)

Type d'habitat		Code - Nom de l'habitat	Représentativité	Présence dans la zone d'étude
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	B	Non
		8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	C	Non
		8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	C	Non



Type d'habitat		Code - Nom de l'habitat	Représentativité	Présence dans la zone d'étude
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation	91B0 - Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia	A	Non
		Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)	A	Non
		92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	A	Non
		Forêts à Quercus suber	C	Non
		Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	A	Non
		Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	B	Non
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : friche	5210 - Matorrals arborescents à Juniperus spp.	A	Non
		6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi *	B	Non
		6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) *	B	Non
		6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	B	Non
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide	3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoëtes spp.	B	Non
		3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	B	Non
		3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	A	Non
		3170 - Mares temporaires méditerranéennes *	A	Non
		3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum	B	Non
		3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	A	Non
		3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	A	Non



Type d'habitat		Code - Nom de l'habitat	Représentativité	Présence dans la zone d'étude
		3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	A	Non
		6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	A	Non
		6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	B	Non
		6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	B	Non
		7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) *	A	Non

**Habitats prioritaires : habitats en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.*

Légende :

REPRESENTATIVITE	
A	Excellente
B	Bonne
C	Significative
D	Présence non significative



3.1.2. Espèces Natura 2000 (CDH2)

Groupe biologique	Nom	Statut biologique et effectif dans la ZSC	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Invertébrés	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Sédentaire	C	Absente	-	Absence d'habitat favorable.
	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Sédentaire	C	Avérée	Non	Présent dans le canal et cours d'eau à l'ouest de la zone d'étude à l'état larvaire. L'Agrion de Mercure utilise la zone d'étude dans sa phase adulte.
	Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)	Sédentaire	C	Absente	-	Absence d'habitat favorable.
	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Sédentaire	C	Potentielle	Non	Le passage entomologique était trop précoce pour l'espèce. Sa plante-hôte n'a pas non plus été avérée, néanmoins les habitats de la zone d'étude sont favorables à l'espèce.
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Sédentaire	C	Absente	-	Absence d'habitat favorable (feuillus sénescents).
	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Sédentaire	C	Absente	-	Absence d'habitat favorable (feuillus sénescents).
	Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Sédentaire	C	Absente	-	Absence d'habitat favorable.
	Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	Sédentaire	C	Potentielle	Non	Son inscription à l'annexe II de la directive Habitats résulte d'une erreur. C'est uniquement la sous-espèce <i>E. quadripunctaria rhodosensis</i> (endémique de Rhodes) qui, à l'origine, devait être inscrite. Elle est commune en France, et notamment en région PACA. Elle ne sera ainsi pas traitée dans l'évaluation des incidences du projet.
Reptiles	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	Sédentaire	C	Avérée	Non	Deux individus observés uniquement et recontactés à 2 ou 3 reprises. Population totalement déconnectée de la ZSC Val d'Argens par les différentes structures routières et urbaines.
	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Sédentaire	C	Absente	Non	Espèce recherchée mais non observée. Connexion limitée à la confluence du Vallon de Sainte-Cécile et du Réal en lien avec un seuil naturel difficilement franchissable avec du courant et des aménagements du Réal



Groupe biologique	Nom	Statut biologique et effectif dans la ZSC	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
						rendant le lit et ses abords (les berges n'étant plus existantes) défavorables à l'espèce. Vasques du Vallon de Sainte-Cécile ombragées et donc peu propices à la Cistude d'Europe.
Chiroptères	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Concentration	B	Avérée	Oui	Avérée uniquement en transit. Absence de gîte favorable.
	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Reproduction	C	Avérée	Oui	Avérée uniquement en transit. Absence de gîte favorable.
	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Reproduction	C	Potentielle	Oui	Potentielle uniquement en transit. Absence de gîte favorable.
	Murin de Bechstein* (<i>Myotis bechsteinii</i>)	Concentration	C	Potentielle	-	Potentielle uniquement en transit. Absence de gîte favorable.

Légende :

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	100 ≥ p > 15 %
B	15 ≥ p > 2 %
C	2 ≥ p > 0 %
D	Non significative

3.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la ZSC FR9301626 « VAL D'ARGENS »

Groupe biologique	Nom	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Oiseaux	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Potentielle	Espèce nicheuse potentielle



4. PRESENTATION DE LA ZPS FR9312014 « COLLE DU ROUET » ET APPROCHE FONCTIONNELLE ENTRE LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE

Consultation du FSD sur le site de l'INPN le : 03/04/2025

Surface : 11 533 ha

Dates de désignation : 03/03/2006 (ZPS)

Mise à jour : 09/08/2017

Description du site :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	25 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N17 : Forêts de résineux	24 %
N19 : Forêts mixtes	25 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Autres caractéristiques du site :

Situé à proximité du littoral, le massif de la Colle du Rouet constitue un ensemble naturel majoritairement forestier relativement bien préservé, malgré la proximité des grandes agglomérations de Draguignan et de Fréjus. Il est bordé de plaines agricoles à dominante viticole, sauf la plaine de Bagnols qui constitue un secteur bocager relativement bien préservé.

Vulnérabilité :

Risque incendie élevé. Le massif en tant que tel est globalement peu fréquenté sauf en certains secteurs ponctuels. Il est soumis sur ses marges à de fortes pressions d'aménagement (urbanisation, infrastructures de transport). Pratique de loisirs (moto-cross).

4.1. Espèces Natura 2000 listées au FSD de la ZPS FR9312014 « COLLE DU ROUET »

Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	CDO1	Reproduction : 1 couple	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	CDO1	Concentration (rare) : 1-5 individus	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables



Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	CDO1	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	CDO1	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	CDO1	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
		Reproduction (1-3 couples)	D			
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	CDO1	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
		Reproduction (non estimée)	D			
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	CDO1	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	CDO1	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
		Reproduction (non estimée)	C			
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	CDO1	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	CDO1	Sédentaire (non estimé)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	CDO1	Concentration (très rare) : 0-1 individu	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	CDO1	Sédentaire (non estimé)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	CDO1	Sédentaire (1-3 couples)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	CDO1	Reproduction (30-50 couples)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	CDO1	Sédentaire (0-1 couple)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	CDO1	Reproduction (2-4 couples)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	CDO1	Sédentaire	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	CDO1	Sédentaire (non estimé)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	CDO1	Reproduction (non estimée)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Fauvette pitchou (<i>Curruca undata</i>)	CDO1	Sédentaire (commune)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Pie-grièche écorcheur	CDO1	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables



Nom	Statut dans le site Natura 2000	Statut biologique et effectif dans la ZPS	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
<i>(Lanius collurio)</i>		Reproduction (3-7 couples)	D			
Bruant ortolan <i>(Emberiza hortulana)</i>	CDO1	Reproduction (2-3 couples)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Grand Cormoran <i>(Phalacrocorax carbo)</i>	EMR	Hivernage (10-30 individus)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Sarcelle d'hiver <i>(Anas crecca)</i>	EMR	Hivernage (10-15 individus)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Canard colvert <i>(Anas platyrhynchos)</i>	EMR	Sédentaire	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Gallinule poule-d'eau <i>(Gallinula chloropus)</i>	EMR	Sédentaire (5-10 couples)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Foulque macroule <i>(Fulica atra)</i>	EMR	Sédentaire (5-10 couples)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Petit Gravelot <i>(Charadrius dubius)</i>	EMR	Reproduction (0-1 couple)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Bécassine des marais <i>(Gallinago gallinago)</i>	EMR	Concentration (rare)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
		Hivernage (1-5 individus)	D	Absente	-	Absence d'habitats favorables
Bécasse des bois <i>(Scolopax rusticola)</i>	EMR	Hivernage (commune)	C	Absente	-	Absence d'habitats favorables

Légende

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	100 ≥ p > 15 %
B	15 ≥ p > 2 %
C	2 ≥ p > 0 %
D	Non significative
Statut dans le site Natura 2000	
CDO1	Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux
EMR	Espèce migratrice régulière

4.2. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la ZPS FR9312014 « COLLE DU ROUET »

Sur le Formulaire Standard de Données figurent 15 autres espèces classées comme « importantes ». Ces espèces ne figurent pas sur l'arrêté ministériel de création de la ZPS et n'ont donc pas justifié la désignation de la ZPS « Colle du Rouet ». Ces espèces ne feront donc pas l'objet d'une évaluation appropriée des incidences, cependant elles sont brièvement évoquées ici.

Nom	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Autour des Palombes <i>(Accipiter gentilis)</i>	Absente	Absence d'habitats favorables



Nom	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Hirondelle rousseline (<i>Cecropis daurica</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Pie-grièche méridionale (<i>Lanius meridionalis</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Monticole bleu (<i>Monticola solitarius</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	Avérée	1 couple nicheur probable
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	Avérée	1 couple nicheur probable
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Potentielle	Espèce nicheuse potentielle
Fauvette orphée (<i>Sylvia hortensis</i>)	Absente	Absence d'habitats favorables
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Avérée	1 couple nicheur probable



5. AUTRES ESPECES A ENJEU AVEREES

Neuf autres espèces à enjeu ont été avérées au sein de la zone.

Compartiment biologique	Espèce	Habitats d'espèce	Enjeu local de conservation	Importance de la zone d'étude	Enjeu zone d'étude
Invertébrés	Diane (<i>Zerynthia polyxena</i>)	Pelouse et fourré mésohygrophiles à Aristoloches à feuilles rondes	Modéré	Modérée	Modéré
Reptiles	Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>)	Fourré mésohygrophile à ronce et prunellier, mosaïque de pelouses et de fourrés mésohygrophiles, pelouse mésohygrophile mésotrophe, talus rudéralisé, lisières, pelouse rudérale piétinée	Modéré	Modérée	Modéré
	Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>)	Mosaïque de pelouses et de fourrés mésohygrophiles, pelouse mésohygrophile mésotrophe, talus rudéralisé, lisières	Modéré	Modérée	Modéré
	Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>)	Fourré mésohygrophile à ronce et prunellier, bosquet à Chêne pubescent, mosaïque de pelouses et de fourrés mésohygrophiles, pelouse mésohygrophile mésotrophe, talus rudéralisé, lisières	Faible	Faible	Faible
	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Fourré mésohygrophile à ronce et prunellier, bosquet à Chêne pubescent, mosaïque de pelouses et de fourrés mésohygrophiles, pelouse mésohygrophile mésotrophe, talus rudéralisé, lisières	Faible	Faible	Faible
Oiseaux	Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	Milieux ouverts (alimentation)	Faible	Faible	Faible
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Milieux ouverts (alimentation)	Faible	Faible	Faible
	Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	Bosquet à Chêne pubescent (alimentation et nidification)	Faible	Modérée	Faible
	Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	Jardins, bosquets (alimentation et nidification)	Faible	Modérée	Faible
Mammifères terrestres	Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Strate arborée	Faible	Faible	Faible



6. INCIDENCES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000 LOCAL

Seuls les habitats (CDH1) et espèces (CDH2/CDO1/EMR) susceptibles de subir une atteinte et dont leur représentativité est évaluée comme significative (cotation A, B ou C), sont ici pris en compte.

6.1. Destruction ou détérioration des habitats naturels ou des habitats d'espèces Natura 2000 des sites évalués

Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone d'étude, il n'y a donc pas de risque de destruction ou de détérioration.

Vis-à-vis des invertébrés, uniquement deux espèces parmi celles ayant justifié la désignation de la ZSC FR9301626 « Val d'Argens » sont traitées ici (une avérée et une potentielle). Cependant, au vu de la taille de la zone d'étude, de l'éloignement avec le site Natura 2000 et de la faible connectivité écologique entre ces derniers, la destruction et la possible altération des habitats de l'Agriion de Mercure (espèce avérée) et du Damier de la Succise (espèce potentielle) ne porteront aucune atteinte aux populations de la ZSC évaluée.

Concernant les espèces de reptiles ayant justifié la désignation de la ZSC FR9301626 « Val d'Argens », seule la Tortue d'Hermann est à prendre en compte dans la présente évaluation des incidences. En revanche, étant donné qu'il n'existe aucune connexion entre les populations de la zone ciblée par le projet et la ZSC « Val d'Argens », la destruction et la fragmentation des habitats de l'espèce ne porteront aucune atteinte à la population de la ZSC évaluée.

Concernant les espèces d'oiseaux, aucune espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux n'est à prendre en compte dans l'évaluation des incidences. En effet, aucune de ces espèces n'a été avérée dans la zone d'étude et aucune n'est jugée potentielle au regard de la superficie et des habitats de la zone d'étude.

Concernant les chiroptères, les habitats présents dans la zone d'étude — tels que les bosquets, fossés et pistes — sont principalement utilisés comme zones de transit anecdotiques (passage en plein ciel, activité faible et présence au cours de la nuit espacée). Ils ne constituent pas, à ce titre, des habitats naturels d'espèces. En conséquence, au regard des enjeux limités associés à ces milieux et des espèces avérées ou potentiellement présentes de la ZSC, le projet ne devrait pas entraîner de destruction ni de détérioration significative d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire relevant du réseau Natura 2000. Le niveau de cette atteinte est en conséquence jugé « très faible ».

Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
ZSC FR9301626 « Val d'Argens »	Canal et cours d'eau (habitat d'espèce) Ensemble de la zone d'étude (habitat d'alimentation et de repos)	Agriion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Destruction d'habitat d'alimentation et de repos, altération possible d'habitats d'espèce	Nulle	Cf. paragraphe ci-dessus relatif aux insectes.
	Pelouses et fourrés arbustifs	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Destruction et fragmentation d'habitat d'espèce	Nulle	
	Habitats d'espèce	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	Destruction et fragmentation	Nulle	Cf paragraphe ci-avant
	Bosquet à Chêne pubescent	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Destruction et fragmentation d'habitats d'espèces	Très faible	Cf paragraphe ci-avant



Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
	Bosquet à Chêne pubescent	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Destruction et fragmentation d'habitats d'espèces	Très faible	Cf paragraphe ci-avant
	Bosquet à Chêne pubescent	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Destruction et fragmentation d'habitats d'espèces	Très faible	Cf paragraphe ci-avant
	Bosquet à Chêne pubescent	Murin de Bechstein* (<i>Myotis bechsteinii</i>)	Destruction et fragmentation d'habitats d'espèces	Très faible	Cf paragraphe ci-avant

Espèce avérée	Espèce fortement potentielle
---------------	-------------------------------------

6.2. Destruction ou perturbation des espèces Natura 2000 des sites évalués

Une seule espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats est à prendre en considération dans la présente évaluation :

La Tortue d'Hermann est à prendre en compte dans la présente évaluation des incidences. En revanche, étant donné qu'il n'existe aucune connexion entre les populations de la zone ciblée par le projet et la ZSC « Val d'Argens », le risque de destruction de rares individus induit par les travaux ne sera pas de nature à porter atteinte à la population présente dans la ZSC évaluée.

Concernant les espèces d'oiseaux, aucune espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux n'est à prendre en compte dans l'évaluation des incidences. En effet, aucune de ces espèces n'a été avérée dans la zone d'étude et aucune n'est jugée potentielle au regard de la superficie et des habitats de la zone d'étude.

Concernant les chiroptères, la zone n'offre aucune opportunité de gîte pour les espèces avérées comme pour celles jugées potentielles. La destruction ou perturbation d'individus est « nulle » pour l'ensemble des espèces.

Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
ZSC FR9301626 « Val d'Argens »	Canal et cours d'eau (habitat d'espèce) Ensemble de la zone d'étude (habitat d'alimentation et de repos)	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Destruction d'habitat d'alimentation et de repos, altération possible d'habitats d'espèce	Nulle	Cf. paragraphe ci-dessus relatif aux insectes.
	Pelouses et fourrés arbustifs	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Destruction et fragmentation d'habitat d'espèce	Nulle	
	Habitats d'espèce	Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	Destruction de rares individus	Nulle	Cf paragraphe ci-avant
	Habitats d'espèce	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Destruction ou perturbation d'individus	Nulle	Cf paragraphe ci-avant
	Habitats d'espèce	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Destruction ou perturbation d'individus	Nulle	Cf paragraphe ci-avant



Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
	Habitats d'espèce	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Destruction ou perturbation d'individus	Nulle	Cf paragraphe ci-avant
	Habitats d'espèce	Murin de Bechstein* (<i>Myotis bechsteinii</i>)	Destruction ou perturbation d'individus	Nulle	Cf paragraphe ci-avant

Espèce avérée

Espèce fortement potentielle

6.3. Destruction ou perturbation des autres espèces importantes de faune et de flore des sites évalués

Concernant les oiseaux, quatre espèces importantes listées au FSD de la ZPS « Colle du Rouet » seront impactées par le projet : le **Petit-duc scops**, le **Pic vert**, la **Huppe fasciée** et la **Tourterelle des bois** (potentielle). Ces espèces peuvent nicher dans les boisements de la zone d'étude et peuvent être détruites lors de la réalisation des travaux. Néanmoins, au regard de la distance du projet avec la ZPS (environ 7 kilomètres), il y a peu de probabilité pour que les individus de la zone d'étude soient les mêmes que ceux qui utilisent la ZPS. Le lien intra populationnelle est très faible. De plus, les surfaces des habitats favorables à la nidification de ces quatre espèces sont relativement faibles (moins de 0,5 hectares).

La Tourterelle des bois est également listée au FSD de la ZSC « Val d'Argens » et est jugée potentielle dans la zone d'étude, qui se trouve à 1,4 km de la ZSC. La distance géographique est certes relativement faible mais l'incidence du projet sur cette espèce reste très faible au regard de la faible superficie de boisement impacté.

6.4. Destruction ou perturbation des autres espèces à enjeu avérées

Concernant les invertébrés, le projet occasionnera la destruction de l'habitat d'espèce de la Diane (enjeu modéré) ainsi que les individus de la population présente dans la zone d'étude

Concernant les reptiles, le projet engendrera la destruction et la fragmentation des habitats de 5 autres espèces avérées, à savoir : la **Couleuvre de Montpellier**, le **Seps strié** (enjeu modéré), le **Lézard à deux raies**, le **Lézard des murailles** (enjeu faible). Ceci induira également un risque de destruction des individus présents dans les emprises du projet.

Concernant les mammifères terrestre, le projet engendrera la destruction et la fragmentation des habitats de l'Ecureuil roux et potentiellement la destruction d'individu.

6.5. Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques

Compte tenu de l'enclavement de la zone d'étude et de la superficie réduite des zones impactées, le niveau d'altération sur les continuités et fonctionnalités écologiques est considéré de faible à nul.

Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
ZSC FR9301626 « Val d'Argens »	Canal et cours d'eau (habitat d'espèce) Ensemble de la zone d'étude (habitat d'alimentation et de repos)	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Destruction de zone de transit	Très faible	Cours d'eau situé en périphérie en dehors de la zone d'étude.
	Pelouses et fourrés arbustifs	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)			Zone de faible surface et déjà enclavée.
	Habitats d'espèce	Tortue d'Hermann	-	Nulle	Site d'étude déjà enclavé avec la



Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
		<i>(Testudo hermanni)</i>			continuité des trames vertes limitées (amont Vallon de Sainte-Cécile) voire rompues (passage sous route du Réal, D555 etc.).
	Bosquet à Chêne pubescent	Minioptère de Schreibers <i>(Miniopterus schreibersii)</i>	Altération de corridor de transit	Très faible	Destruction d'une portion limitée d'habitat servant de corridor de transit.
	Bosquet à Chêne pubescent	Petit Rhinolophe <i>(Rhinolophus hipposideros)</i>	Altération de corridor de transit	Très faible	Destruction d'une portion limitée d'habitat servant de corridor de transit.
	Bosquet à Chêne pubescent	Grand Rhinolophe <i>(Rhinolophus ferrumequinum)</i>	Altération de corridor de transit	Très faible	Destruction d'une portion limitée d'habitat potentiel en corridor de transit.
	Bosquet à Chêne pubescent	Murin de Bechstein* <i>(Myotis bechsteini)</i>	Altération de corridor de transit	Très faible	Destruction d'une portion limitée d'habitat potentiel en corridor de transit.

Espèce avérée

Espèce fortement potentielle



7. RECOMMANDATIONS

7.1.1. Recommandation 1 : Maintien des arbres remarquables

Les arbres à cavités ou à écorce décollée jouent un rôle écologique majeur, favorisant la biodiversité du site. Ces arbres peuvent servir de gîte pour des espèces de chiroptères arboricoles (Pipistrelle pygmée, Noctule de Leisler) et de site de nidification pour les espèces d'oiseaux cavicoles (Petit-duc scops, Huppe fasciée, Pic vert).

7.1.2. Recommandation 2 : Plan de sauvetage des individus de Tortue d'Hermann

Action du PNA Tortue d'Hermann concernées :

- 4.3 : Promouvoir et cadrer l'utilisation de chiens dans le cadre d'inventaires et de mesures de sauvetage

Cette recommandation a pour objectif de limiter le risque de destruction d'individus de Tortue d'Hermann qui occupent les emprises du projet par la mise en place d'une clôture et d'une double clôture étanche au passage des individus durant toute la durée des travaux. Les tortues ainsi piégées (et autres espèces de reptiles ou d'amphibiens réussissant à être capturées) pourront alors être déplacées en dehors des emprises par un maître-chien accrédité ou un écologue herpétologue bénéficiant d'un Cerfa validé. Cet aménagement évitera également aux emprises d'être recolonisées durant toute la durée des travaux.

Il est ensuite recommandé de réaliser le plan de sauvetage comme suit :

➤ Etape 1 : Sensibilisation de l'équipe chantier

Un écologue herpétologue sera désigné afin d'assurer la sensibilisation aux enjeux écologiques auprès des différents intervenants sur les zones de chantier. Ce référent environnemental réalisera le suivi écologique de cette mesure afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre.

Une étape de sensibilisation des équipes chantier devra être prévue au démarrage de la mesure.

➤ Etape 2 : Débroussaillage préalable des emprises : septembre

Afin d'améliorer la détectabilité des individus au moment des sessions de recherches, il conviendra de réaliser un débroussaillage préalable de l'intégralité des emprises avec une hauteur de coupe minimale comprise entre 20 et 30 cm. L'opération devra être réalisée à l'aide de débroussailleuse portative à fil ou à lame. En revanche, les rémanents devront être évacués du site afin d'améliorer la visibilité au sol.

➤ Etape 3 : Libération des abords de la clôture : septembre

Afin de limiter le risque de destruction d'individus de Tortue d'Hermann pouvant se trouver sur les limites des emprises, il conviendra de réaliser un débroussaillage manuel à ras du sol uniquement dans l'espace prévu pour la clôture (avec prise en compte de la marge nécessaire au passage des engins). L'écologue herpétologue devra donc vérifier l'absence de tortues quelques mètres devant la personne en charge du débroussaillage.

➤ Etape 4 : Pose de la clôture et de la double clôture : septembre

Afin de rendre les emprises étanches au passage des tortues, il conviendra de mettre en place un système de clôture doublée à sa base par un grillage au maillage plus fin. Pour cela, il sera nécessaire de :

- Creuser une tranchée sur 30 à 50 cm de profondeur ;
- Disposer la clôture HERAS (ou clôture définitive) dans cette tranchée et :
 - Soit fixer la double clôture, côté milieux naturels, sur toute la partie enterrée de la clôture jusqu'à 50 cm de hauteur à partir de la ligne du sol ;
 - Soit enterrer la clôture et apposer la double clôture depuis la ligne du sol (côté milieux naturels) en veillant à ce que celle-ci remonte sur maximum 50cm de hauteur et soit rabattue et agrafée au sol sur minimum 20 cm (voir schéma de principe ci-dessous) ;
- Rabattre la partie supérieure de la double clôture (environ 10 cm) dans un angle de 45° (afin d'empêcher les tortues de grimper) ;

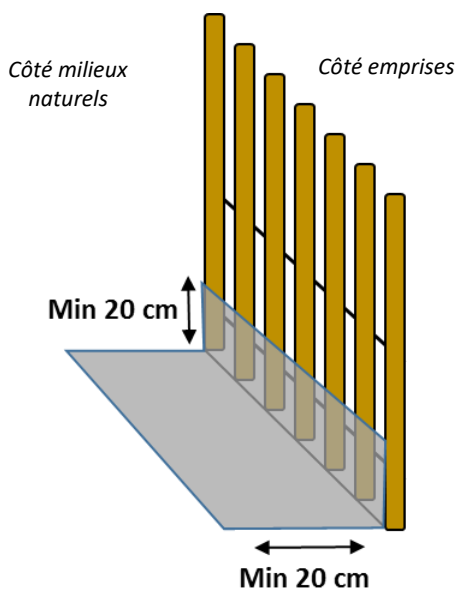


Schéma de principe pour la pose de la double clôture (en gris) sur la clôture dans le cas où celle-ci n'est pas enterrée
O. CAGAN/ECO-MED



Exemple de système de fixation au sol de la double clôture
V. MAURO, 02/03/2023, Pignans (83)

Pour la double clôture, il est recommandé d'utiliser un grillage aux mailles carrées d'1,2*1,2cm et d'éviter le grillage à poules à mailles rondes. En effet, ce dernier peut représenter un piège mortel pour les serpents.



Jeune Couleuvre de Montpellier piégée dans un grillage à poule
S. FAURE, 12/07/2023, Le Luc (83)

- Etape 5 : Recherche des tortues d'Hermann piégées dans les emprises : septembre-début octobre

Le sauvetage des tortues devra s'organiser avec un maître-chien accrédité avec une pression de prospection minimale à hauteur de 1h/ha sur 2 sessions de recherches.

En cas de capture d'individus supplémentaires lors de la deuxième session de recherche, une troisième session sera proposée.

- Etape 6 : Libération totale des emprises

Une fois l'étape 5 terminée, les travaux pourront se dérouler sans autre contrainte que le maintien de la clôture étanche durant toute la durée des travaux. En cas de dégradations, la clôture devra être réparée le plus rapidement possible.

La clôture et la double clôture pourront être retirées à l'issue des travaux.



7.1.3. Recommandation 3 : Translocation des individus de Tortue d'Hermann capturés

Actions du PNA Tortue d'Hermann concernées :

- 2.6 : Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetage
- 6.1 : Réduire les risques sanitaires et génétiques encourus par les populations sauvages
- 6.6 : Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de translocation d'individus issus de sauvetages

Etant donné que la zone de projet est relativement enclavée et que la viabilité de la population locale est remise en question sur le long terme, il est recommandé de procéder à une translocation des individus capturés sur un site distant afin de renforcer une population existante. Cependant, il sera nécessaire de se rapprocher de la Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux (SOPTOM) bien en amont de la mesure de sauvetage afin de définir les conditions de translocation et le site d'accueil des individus. En effet, une translocation doit respecter les principes suivants :

- Réaliser des tests génétiques et sanitaires des individus après capture ;
- Si les analyses génétiques et sanitaires sont concluantes, trouver un site d'accueil distant d'au moins 10 km afin de limiter l'effet « homing » chez les individus déplacés ;
- Privilégier la translocation au printemps car la survie et l'acclimatation des individus relâchés est bien meilleure à cette période qu'à l'automne (si la mesure de sauvetage est réalisée à l'automne, les conditions de détention provisoires pendant l'hiver par la SOPTOM seront à étudier) ;
- Suivre les individus relâchés par radiotracking pendant 2 années consécutives.

Dans le cas où les analyses génétiques et sanitaires ne sont pas concluantes et ne peuvent permettre le relâcher des individus dans le milieu naturel, une solution d'adoption auprès de personnes ou de centre habilités sera recherchée.

7.1.4. Recommandation 4 : Proscription de l'activité nocturne au cours du chantier

Afin de préserver les fonctionnalités du corridor de transit et d'alimentation pour les chiroptères, et notamment les espèces d'intérêt communautaire, l'activité nocturne sera proscrite sur toute la durée du chantier. Son attractivité sera ainsi préservée vis-à-vis de ce groupe biologique à activité nocturne.

7.1.5. Recommandation 5 : Adaptation du calendrier de démarrage des travaux à la phénologie des espèces

Cette mesure a pour objectif de réduire la probabilité de destruction d'individus en période de reproduction et/ou d'hivernage et de limiter les effets du dérangement pour les espèces les plus sensibles.

Invertébrés

La phase la plus sensible du point de vue du chantier pour les invertébrés correspond au pic d'activité (dispersion, reproduction), soit d'**avril à août**. Un planning excluant un démarrage durant cette période permettra d'éviter la destruction des odonates et papillons imagos susceptibles de se déplacer et de s'alimenter dans la zone d'étude.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité écologique vis-à-vis des invertébrés	Vert	Vert	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Vert	Vert	Vert
Période envisagée pour le début des travaux	Vert	Vert	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Vert	Vert	Vert

Vert	Période de démarrage des travaux recommandée
Orange	Période de démarrage des travaux moins adaptée
Rouge	Période de démarrage des travaux déconseillée

Ainsi, le chantier pourra se dérouler entre janvier et février et/ou entre septembre et décembre afin de limiter au maximum les effets négatifs sur la faune d'intérêt communautaire.



8. CONCLUSION SUR LES INCIDENCES

Au regard des résultats des visites de terrain et des analyses des données, le projet ne portera pas d'atteinte sur l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 locaux.

Ainsi, le projet de d'aménagement d'un complexe sportif a une incidence non notable dommageable sur ZSC FR9301626 « Val d'Argens » et ZPS FR9312014 « Colle du Rouet ».



Bibliographie

■ Générale

CHERRIER, O., ROUYEYROL, P., 2021. **Hiérarchisation des enjeux de conservation terrestres du réseau Natura 2000 français**. UMS Patrimoine Naturel - Ministère de la transition écologique.

COLLECTIF, 2021. **Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels** (No. 88), Cahiers techniques. OFB.

GUETTE, A., CARRUTHERS-JONES, J., GODET, L., ROBIN, M., 2018. « Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature. *Cybergeo : European Journal of Geography*.

PULLIN, A., SUTERLAND, W., GARDNER, T., KAPOV, V., FA, J., 2013. Conservation priorities : Identifying need, taking action and evaluating success, in : *Key Topics in Conservation Biology*. Wiley, Oxford, pp. 3–22.

■ Habitats naturels / Flore

DIADEMA K., NOBLE V. (sous la direction de), 2011 - La Flore des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco. Originalité et diversité. Turriers, Naturalia publications, 2011, 504 p.

DANTON P., BAFFRAY M., 1995 - Inventaire des Plantes Protégées En France. Nathan, 1995, 293 p.

Association pour l'inventaire de la flore du Var, 2021 -Atlas-Catalogue de la flore vasculaire du Var, Turriers, Naturalia publications, 2021, 1184 p.

TISON J.M, JAUZEIN Ph., LICHAUD H., 2014 - Flore de la France méditerranéenne continentale, Turriers, Naturalia publications, 2014, 2078 p.

TISON J.M., DE FOUCAULT B., 2014 - Flora Gallica, Editions Biotope, 2014 - 1196 p.

Société de Botanique du Nord de la France, 2024 - Catalogue de la végétation de France métropolitaine, CBN de Bailleul, 2024, 372 p.

■ Invertébrés

BENCE S. & RICHAUD S. (coord.), 2019. Atlas des papillons de jour et zygènes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. CEN PACA, le Naturographe, Gap, 544 p.

DU CHATENET G., 2017 – Coléoptères phytophages d'Europe, Tome 1 : Buprestidae, Elateridae, Cleridae, Cerambycidae. 432p.

GRAND D. & BOUDOT J.P., 2006 – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Ed. Biotope, Coll. Parthenope, Mèze, 480 p.

JOUVENEZ G. & DEFFARGES J., 2020 - Guide d'identification des Gastéropodes terrestres dans Faune-paca. Faune-PACA : 15 p.

KERNEY M., CAMERON R. & BERTRAND A., 1999 - Guide des escargots et limaces d'Europe : identification et biologie de plus de 300 espèces. Delachaux et Niestlé, 370 p

LAFRANCHIS T., 2014 – Papillons de France – Guide de détermination des papillons diurnes, Ed. Diatheo, 351 p.

OGER P., 2020 - Les araignées de France et de Belgique. <https://arachno.piwigo.com> (consulté le 15 avril 2025).

ROBERTS J. M., 2014 – Guide des araignées de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, 384 p.

TOUROULT J., CIMA V., BOUYON H., HANOT C., HORELLOU A. & BRUSTEL H., 2019 - Longicornes de France – Atlas préliminaire (Coleoptera : Cerambycidae & Vesperidae). Supplément au bulletin d'ACOREP-France, Paris. 176 p.

■ Amphibiens/Reptiles

ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003 – les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthenope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.



CELSE J., CHEYLAN M., CARON S., BALLOUARD J.M., CATARD A. et GUICHETEAU D., 2022. Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni hermanni* 2018-2027. Projets agricoles et Tortue d'Hermann : Itinéraires techniques agricoles. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. 34p.

CELSE J., CATARD A., CARON S., BALLOUARD J.M., GAGNO S., JARDE N., CHEYLAN M., ASTRUC G. CROQUET V., BOSCH M. & PETENIAN F., 2014. Guide de gestion des populations et des habitats de la Tortue d'Hermann. LIFE 08 NAT/F/000475. ARPE PACA. 210p.

Circulaire définissant les modalités de prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats dans les projets d'aménagement pour le Var établie en 2010.

DE MASSARY J.-C., BOUR R., CHEYLAN M., CROCHET P.-A., DEWYNTER M., GENIEZ P., INEICH I., OHLER A., VIDAL N. & LESCURE J., 2019 – Nouvelle liste taxinomique de l'herpétofaune de la France métropolitaine. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 104 : 37-56.

UICN France, MNHN & SHF 2015 – Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

VACHER J.P & GENIEZ M., (coords) 2010 – Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

■ Oiseaux

DUBOIS Ph.J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. & YESOU P., 2008 – Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 560 p.

DUBOIS P. J. & al., 2001 – Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine. Nathan, 400 p.

DUPUY J. & SALLE L., coord, 2022. – Atlas des oiseaux migrateurs de France. LPO, Rochefort ; Biotope Editions, Mèze ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 1 122 pages.

FLITTI, A., KABOUCHE B., KAYSER Y. & OLIOSSO G., 2009 – Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur. LPO PACA. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 544 p.

HAMMEAU O., ROY C., coord. (2020). Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18p.

ISSA N. & MULLER Y., 2015 – Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408p.

LASCEVE M., CROCQ C., KABOUCHE B., FLITTI A. & DHERMAIN F., 2006 – Oiseaux remarquables de Provence : Ecologie, statut et conservation. LPO PACA, CEEP, DIREN PACA, Région PACA. Delachaux et Niestlé, Paris, 317 p.

LPO, 2025 – Atlas interactif des oiseaux nicheurs en région PACA : <http://www.faune-paca.org/>.

THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p.

TROUVILLIEZ J. (2012). Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 8 Oiseaux.

UICN, 2008 – La liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux nicheurs de France métropolitaine, 14 p.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS. (2016). La liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux nicheurs de France métropolitaine, Paris, 32 p.

■ Mammifères terrestres

UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2019). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

LPO PACA, GECEM & GCP, 2016. Les Mammifères de Provence- Alpes-Côte d'Azur. Biotope, Mèze, 344 p

www.faune-paca.org ; Liste communale des espèces, consulté en ligne

Accueil - www.faune-paca.org



■ Chiroptères

- ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009. – Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d’Histoire Naturelle, Paris, 544 p.
- BARATAUD M. 2012 (et mises à jour) ; Ecologie acoustique des Chiroptères d’Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. Biotope, Mèze ; Muséum national d’Histoire naturelle (Collection Inventaires et Biodiversité), Paris, 344 p.
- UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.
- BDD GCP, 2012 – Base de données chiroptérologique de la région PACA réalisé par le Groupe Chiroptères de Provence.
- DIETZ C., KIEFER A., 2015 – Chauves-souris d’Europe – Connaître, identifier, protéger. Guide Delachaux. Ed. Delachaux & Niestlé.
- UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2019). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.
- LPO PACA, GECEM & GCP, 2016. Les Mammifères de Provence- Alpes-Côte d’Azur. Biotope, Mèze, 344 p
www.faune-paca.org ; Liste communale des espèces, consulté en ligne
- INPN - MNHN, Fiches ZNIEFF et Formulaire Standard de Données Natura 2000, consultés en ligne
- PLAN NATIONAL D’ACTIONS CHIROPTERES <https://plan-actions-chiropteres.fr/>



Annexe 1 Critères d'évaluation

Un certain nombre d'outils réglementaires ou scientifiques permet de hiérarchiser l'intérêt patrimonial des milieux et des espèces observés sur un secteur donné. Il devient alors possible, en utilisant des critères exclusivement biologiques, d'évaluer l'enjeu de conservation des espèces et des habitats, à une échelle donnée. Dans le présent rapport, les statuts réglementaires sont mentionnés explicitement dans les descriptions d'espèces et les tableaux récapitulatifs.

❖ Habitats naturels

Les habitats, en tant qu'entités définies par la directive Habitats bénéficient du statut réglementaire suivant :

■ Directive Habitats

Il s'agit de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, elle est entrée en vigueur le 5 juin 1994 :

- **Annexe 1** : mentionne les habitats d'intérêt communautaire (désignés ci-après « **CDH1** ») et prioritaire (désignés ci-après « **CDH1*** »), habitats dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

❖ Flore

■ Directive Habitats

Différentes annexes de cette directive concernent les espèces, notamment la flore :

- **Annexe 2** : Espèces d'intérêt communautaire et Natura 2000 (désignées ci-après « **CDH2** ») dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- **Annexe 4** : Espèces d'intérêt communautaire (désignées ci-après « **CDH4** ») qui nécessitent une protection stricte, sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne.
- **Annexe 5** : Espèces d'intérêt communautaire (désignées ci-après « **CDH5** ») dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

❖ Invertébrés

■ Directive Habitats (annexes 2, 4 et 5)

Cf. ci-dessus.

❖ Mollusques

■ Directive Habitats (annexes 2, 4 et 5)

Cf. ci-dessus.

❖ Poissons

■ Directive Habitats (annexes 2, 4 et 5)

Cf. ci-dessus.

❖ Amphibiens et reptiles

■ Directive Habitats (annexes 2, 4 et 5)

Cf. ci-dessus.

❖ Oiseaux

■ Directive Oiseaux



Directive européenne n°79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages, elle est entrée en vigueur le 6 avril 1981.

- **Annexe 1** : Espèces d'intérêt communautaire et Natura 2000 (désignées ci-après « **CDO1** ») nécessitant des mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leurs habitats, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans l'aire de distribution.
- **Espèces Migratrices Régulières** : Espèces Natura 2000 (désignées ci-après « **EMR** ») ayant justifié, au même titre que les espèces CDO1, la désignation des ZPS et nécessitant donc des mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leurs habitats, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans l'aire de distribution. La désignation en EMR est fonction des ZPS et de leur contexte local.

❖ Mammifères

■ Directive Habitats (annexes 2, 4 et 5)

Cf. ci-dessus



Annexe 2 Relevé relatif à la flore

Relevé effectué par Maël TAUPIN-BROGGINI le 18/03/2025.

La nomenclature est conforme au référentiel taxonomique TAXREF v18.0 (Inventaire National du Patrimoine Naturel, 2025).

Famille	Nom scientifique	Nom(s) vernaculaire(s)
Amaranthaceae	<i>Beta vulgaris</i> subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang., 1882	Bette maritime
Anacardiaceae	<i>Pistacia lentiscus</i> subsp. <i>lentiscus</i> L., 1753	Pistachier lentisque
Apiaceae	<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753	Scandix peigne-de-Vénus
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant
Aristolochiaceae	<i>Aristolochia rotunda</i> subsp. <i>rotunda</i> L., 1753	Aristolochie à feuilles rondes
Asparagaceae	<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge à feuilles aiguës
Asparagaceae	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari négligé
Asparagaceae	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon piquant
Aspleniaceae	<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	Doradille cétérac
Aspleniaceae	<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Doradille des murailles
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace
Asteraceae	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide sacrée
Asteraceae	<i>Dittrichia viscosa</i> subsp. <i>viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse
Asteraceae	<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Silybe de Marie
Asteraceae	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	Lampourde d'Italie
Brassicaceae	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée
Brassicaceae	<i>Isatis tinctoria</i> L., 1753	Pastel des teinturiers
Cannabaceae	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon lupulin
Caprifoliaceae	<i>Lonicera implexa</i> Aiton, 1789	Chèvrefeuille entrelacé
Cyperaceae	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque
Cyperaceae	<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779	Laïche de Haller
Cyperaceae	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Dioscorée commune
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe péplus
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia segetalis</i> subsp. <i>segetalis</i> L., 1753	Euphorbe des moissons
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia serrata</i> L., 1753	Euphorbe dentée
Fabaceae	<i>Coronilla glauca</i> L., 1755	Coronille glauque
Fabaceae	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre
Fabaceae	<i>Trifolium stellatum</i> L., 1753	Trèfle étoilé



Fabaceae	<i>Vicia narbonensis</i> L., 1753	Vesce de Narbonne
Fabaceae	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée
Fagaceae	<i>Quercus ilex</i> L., 1753 [nom. et typ. cons. prop.]	Chêne vert
Fagaceae	<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent
Geraniaceae	<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre
Lamiaceae	<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé
Lamiaceae	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre
Lauraceae	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier noble
Lythraceae	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune
Oleaceae	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804 [nom. cons.]	Frêne à feuilles étroites
Oleaceae	<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Phillyrée à feuilles étroites
Orchidaceae	<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel.) P.Delforge, 1999	Himantoglosse de Robert
Papaveraceae	<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante
Pinaceae	<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Alep
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé
Plantaginaceae	<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	Véronique cymbalaire
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
Poaceae	<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue
Poaceae	<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>leporinum</i> (Link) Arcang., 1882	Orge des lièvres
Ranunculaceae	<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flammette
Ranunculaceae	<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire printanière
Resedaceae	<i>Reseda phyteuma</i> L., 1753	Réséda raiponce
Rhamnaceae	<i>Rhamnus alaternus</i> subsp. <i>alaternus</i> L., 1753	Nerprun alaterne
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style
Rosaceae	<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847 [nom. cons.]	Pyracantha écarlate
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron
Rubiaceae	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse
Rubiaceae	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Shérardie des champs
Santalaceae	<i>Osyris alba</i> L., 1753	Osyride blanche
Scrophulariaceae	<i>Verbascum sinuatum</i> L., 1753	Molène sinuée
Smilacaceae	<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille rude
Ulmaceae	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur
Viburnaceae	<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin



Annexe 3 Relevé relatif aux invertébrés

Relevé effectué par Joseph JANIAUD le 14 avril 2025.

Ordre	Famille	Espèce	Statuts de protection	Enjeu Zone d'Étude	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge PACA
Araneae	Oecobiidae	Uroctée de Durand <i>Uroctea durandi</i> (Latreille, 1809)		Faible			LC	
	Pisauridae	Pisaure admirable <i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)		Très faible			LC	
	Thomisidae	Thomise Napoléon <i>Synema globosum</i> (Fabricius, 1775)		Très faible			LC	
Coleoptera	Buprestidae	Capnode du Pêcher <i>Capnodis tenebrionis</i> (Linnaeus, 1761)		Très faible				
	Chrysomelidae	Lupérus portugais <i>Exosoma lusitanicum</i> (Linnaeus, 1767)		Très faible				
Dermaptera	Anisolabididae	<i>Euborellia moesta</i> (Géné, 1837)		Très faible				
Diptera	Syrphidae	<i>Chrysotoxum cautum</i> (Harris, 1778)		Très faible		LC		
		Eristale gluante <i>Eristalis tenax</i> (Linnaeus, 1758)		Très faible		LC		
Hemiptera	Pyrrhocoridae	Gendarme <i>Pyrrhocoris apterus</i> (Linnaeus, 1758)		Très faible				
Hymenoptera	Apidae	Abeille charpentière <i>Xylocopa violacea</i> (Linnaeus, 1758)		Très faible		LC		
		Abeille domestique <i>Apis mellifera</i> Linnaeus, 1758		Très faible		DD		
Lepidoptera	Erebidae	Écaille tesselée <i>Cymbalophora pudica</i> (Esper, 1785)		Très faible				
	Hesperiidae	Hespérie de l'Alcée <i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)		Très faible		LC	LC	LC
	Lycaenidae	Azuré des Nerpruns <i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)		Très faible		LC	LC	LC
		Collier-de-corail <i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		Très faible		LC	LC	LC
	Nymphalidae	Fadet commun <i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)		Très faible		LC	LC	LC
		Mégère <i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)		Très faible		LC	LC	LC
		Tircis <i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)		Très faible		LC	LC	LC
	Papilionidae	Diane <i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	CDH4 IBE2 NI2	Modéré		LC	LC	LC
	Pieridae	Piéride du Chou <i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)		Très faible		LC	LC	LC



Littorinimorpha	Pomatiidae	Élégante striée <i>Pomatia elegans</i> (O.F. Müller, 1774)		Très faible			LC	
Neuroptera	Ascalaphidae	Ascalaphe Lorient <i>Libelloides ictericus</i> (Charpentier, 1825)		Faible				
Odonata	Calopterygidae	Caloptéryx hémorroïdal <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)		Très faible	LC	LC	LC	LC
	Coenagrionidae	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	CDH2 IBE2 NI3	Modéré	VU		LC	LC

Légende

CDH2 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe II

CDH4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe IV

IBE2 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe II

NI2 : Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Article 2 (protection nationale habitat)

NI3 : Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Article 3 (protection nationale individus)

Abréviation des statuts UICN :

Listes rouges mondiale, européenne, nationale et régionale	
RE	Disparue au niveau national, régional ou départemental
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (introduite, occasionnelle ou marginale)
NE	Non évaluée



Annexe 4 Relevé relatif aux amphibiens

Relevé effectué par Marine PEZIN le 06/05/2025.

Espèce	06/05/2025	Statuts de protection	Enjeu Zone d'Étude	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge PACA
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i> Böttger, 1874	✓	CDH4, IBE2, FRAR2	Très faible	LC	LC	LC	LC

Légende

CDH2 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe II

CDH4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe IV

CDH5 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe V

IBE2 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe II

IBE3 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe III

FRAR2 : Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection - Article 2

FRAR3 : Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection - Article 3

Abréviation des statuts UICN :

Listes rouges mondiale, européenne, nationale et régionale	
RE	Disparue au niveau national, régional ou départemental
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable
NA ^a	Introduite
NA ^b	Occasionnelle ou marginale
NA ^c	Présente non significativement en hivernage ou de passage
NA ^d	Présente non significativement en hivernage ou de passage (données insuffisantes)
NE	Non évaluée



Annexe 5 Relevé relatif aux reptiles

Relevé effectué par Marine PEZIN le 06/05, le 21/05 et le 02/06/2025 puis complété par Joseph JANIAUD le 14/04/2025.

Espèce	14/04/2025	06/05/2025	21/05/2025	02/06/2025	Statuts de protection	Enjeu Zone d'Étude	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge PACA
Tortue d'Hermann* <i>Testudo hermanni</i> (Gmelin, 1789)	✓		✓	✓	CDH4, CDH2, IBE2, FRAR2	Fort	NT	NT	VU	EN
Seps strié* <i>Chalcides striatus</i> (Cuvier, 1829)			✓	✓	IBE3, FRAR3	Modéré	LC	LC	LC	NT
Couleuvre de Montpellier* <i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804)				✓	IBE3, FRAR3	Modéré	LC	LC	LC	NT
Lézard à deux raies* <i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)				✓	CDH4, IBE3, FRAR2	Faible	LC	LC	LC	LC
Lézard des murailles* <i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)		✓	✓	✓	CDH4, IBE2, FRAR2	Faible	LC	LC	LC	LC
Tarente de Maurétanie* <i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)		✓	✓		IBE3, FRAR3	Très faible	LC	LC	LC	LC

Légende

CDH2 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe II

CDH4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe IV

IBE2 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe II

IBE3 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe III

FRAR2 : Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection - Article 2

FRAR3 : Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection - Article 3

Abréviation des statuts UICN :

Listes rouges mondiale, européenne, nationale et régionale	
RE	Disparue au niveau national, régional ou départemental
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable
NA ^a	Introduite
NA ^b	Occasionnelle ou marginale
NA ^c	Présente non significativement en hivernage ou de passage
NA ^d	Présente non significativement en hivernage ou de passage (données insuffisantes)
NE	Non évaluée



Annexe 6 Relevé relatif aux oiseaux

Relevé effectué par Ariane CURIOZ le 30/04/2025, complété par Pierrick DEVOUCOUX le 21/05/2019 et par Marine PEZIN le 06/05/2025.

Espèce	21/05/2019	L14/04/2025	30/04/2025	06/05/2025	Statuts de protection	Enjeu Zone d'Étude	Statut biologique	Liste rouge mondiale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale nicheur	Liste rouge PACA nicheur
Huppe fasciée* <i>Upupa epops Linnaeus, 1758</i>			✓		NO3 IBE3	Modéré	Nalim	LC	LC	LC	LC
Petit-duc scops* <i>Otus scops (Linnaeus, 1758)</i>				✓	IBE2 NO3 CCA	Modéré	Npr	LC	LC	LC	LC
Hirondelle de fenêtre* <i>Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)</i>	✓				IBE2 NO3	Faible	Nalim	LC	LC	NT	LC
Hirondelle rustique* <i>Hirundo rustica Linnaeus, 1758</i>			✓		IBE2 NO3	Faible	Nalim	LC	LC	NT	NT
Loriot d'Europe* <i>Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)</i>			✓	✓	IBE2 NO3	Faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Verdier d'Europe* <i>Chloris chloris (Linnaeus, 1758)</i>			✓		IBE2 NO3	Faible	Npr	LC	LC	VU	VU
Bergeronnette des ruisseaux* <i>Motacilla cinerea Tunstall, 1771</i>			✓		IBE2 NO3	Très faible	Tra	LC	LC	LC	LC
Bergeronnette grise* <i>Motacilla alba Linnaeus, 1758</i>		✓			IBE2 NO3	Très faible	Npo	LC	LC	LC	LC
Bouscarle de Cetti* <i>Cettia cetti (Temminck, 1820)</i>			✓		NO3 IBE3	Très faible	Npr	LC	LC	NT	NT
Bruant zizi* <i>Emberiza cirlus Linnaeus, 1766</i>			✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Choucas des tours* <i>Corvus monedula Linnaeus, 1758</i>			✓		NO3 CDO22	Très faible	Nalim	LC	LC	LC	LC
Étourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758</i>			✓		CDO22	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Fauvette à tête noire* <i>Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)</i>			✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Fauvette mélanocéphale* <i>Sylvia melanocephala (Gmelin, 1789)</i>			✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	NT	LC
Geai des chênes <i>Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)</i>			✓		CDO22	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Grimpereau des jardins* <i>Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820</i>			✓		NO3 IBE3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Hypolaïs polyglotte* <i>Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)</i>	✓				NO3 IBE3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Martinet noir* <i>Apus apus (Linnaeus, 1758)</i>			✓		NO3 IBE3	Très faible	Nalim	LC	LC	NT	NT
Mésange bleue* <i>Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)</i>			✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC



Mésange charbonnière* <i>Parus major Linnaeus, 1758</i>		✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Mésange huppée* <i>Lophophanes cristatus (Linnaeus, 1758)</i>		✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Pic épeiche* <i>Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)</i>		✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Pic vert* <i>Picus viridis Linnaeus, 1758</i>		✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Pie bavarde <i>Pica pica (Linnaeus, 1758)</i>		✓		CDO22	Très faible	Npo	LC	LC	LC	LC
Pigeon ramier <i>Columba palumbus Linnaeus, 1758</i>		✓		CDO31 CDO21	Très faible	Npo	LC	LC	LC	LC
Rossignol philomèle* <i>Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831</i>		✓		IBE2 NO3 IBO2	Très faible	Npr	LC	LC	LC	NT
Rougegorge familier* <i>Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)</i>		✓		IBE2 NO3 IBO2	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Rousserolle effarvatte* <i>Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)</i>		✓		NO3 IBE3	Très faible	Npo	LC	LC	LC	LC
Serin cini* <i>Serinus serinus (Linnaeus, 1766)</i>		✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	VU	NT
Sittelle torchepot* <i>Sitta europaea Linnaeus, 1758</i>		✓		IBE2 NO3	Très faible	Npr	LC	LC	LC	LC
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto (Frisvaldszky, 1838)</i>		✓		IBE3 CDO22 OC3	Très faible	Npo	LC	LC	LC	LC

Légende

Statut de protection

CDO1 : Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) – Annexe I

CDO21 : Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) – Annexe II/1

CDO22 : Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) – Annexe II/2

CDO31 : Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) – Annexe III/1

CDO32 : Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) – Annexe III/2

IBE2 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) – Annexe II

IBE3 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) – Annexe III

IBO2 : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS – Convention de Bonn) – Annexe II

Ngib_ch_1 : Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée – Premier

NO3 : Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection – Article 3

Statut biologique

Npo : Nicheur possible

Npr : Nicheur probable

Nc : Nicheur certain

Nalim : Nicheur hors de la zone d'étude exploitée pour l'alimentation

Migr : Migrateur (total ou partiel)

Hiv : Hivernant

Est : Estivant

Tra : En transit

Err : Erratique

Sed : Sédentaire

Nicheur possible

1. Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification.
2. Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction.



Nicheur probable

3. Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction.
4. Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à huit jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit.
5. Parades nuptiales.
6. Fréquentation d'un site de nid potentiel.
7. Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte.
8. Plaque incubatrice sur un oiseau tenu en main.
9. Construction d'un nid ou creusement d'une cavité.

Nicheur certain

10. Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention.
11. Nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête).
12. Jeunes fraîchement envolés (nidicoles) ou poussins (nidifuges).
13. Adultes entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs dont le contenu n'a pas pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
14. Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes.
15. Nid avec œuf(s).
16. Nid avec jeune(s) (vu ou entendu).

Codes comportementaux et statuts de reproduction définis d'après l'EBCC (European BirdCensus Council).

Statut de conservation

Listes rouges mondiale, européenne, nationale et régionale	
RE	Disparue au niveau national, régional ou départemental
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable
NA ^a	Introduite
NA ^b	Occasionnelle ou marginale
NA ^c	Présente non significativement en hivernage ou de passage
NA ^d	Présente non significativement en hivernage ou de passage (données insuffisantes)
NE	Non évaluée

*w : évaluations basées sur les données hivernales

Sources : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016 ; BirdLife International, 2015 ; LPO PACA & CEN PACA, 2020



Annexe 7 Annexe relative aux mammifères terrestres

Relevé effectué par David JUINO le 10/05/2022.

FAMILLE/espèce		Statut	Liste rouge France (UICN 2017)	Type d'indice de présence
SCIURIDAE				
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	NM2, IBE3	LC	Vu + indice de présence

Légende

CNPN1 : Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature
NM : Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département - Article 1er
NM2 : Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection - Article 2
NGIB1 : Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée
CDH2 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe II
CDH4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe IV
CDH5 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe V
IBE2 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe II
IBE3 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe III
NEXO1 : Liste des espèces animales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain : Annexe 1
NEXO2 : Liste des espèces animales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain : Annexe 2
EUEXO : Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) no 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil
Abréviation des statuts UICN :
Listes rouges mondiale, européenne, nationale et régionale
RE Disparue au niveau national, régional ou départemental
CR En danger critique
EN En danger
VU Vulnérable
NT Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA Non applicable (introduite, occasionnelle ou marginale)
NE Non évaluée



Annexe 8 Relevé relatif aux chiroptères

Relevé effectué par Lamine BENDJEDDOU le 03/04/2025.

Espèces		Statut de protection	Liste rouge France (UICN 2017)
MINIOPTERIDAE			
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	VU
MOLOSSIDAE			
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	NT
RHINOLOPHIDAE			
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	NM2, CDH2, CDH4, IBE2, IBO2	LC
VESPERTILONIDAE			
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leislerii</i>	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	NM2, CDH4, IBE3, IBO2	NT
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	LC
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	NM2, CDH4, IBE2, IBO2	LC

Légende

CDH2 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe II

CDH4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe IV

CDH5 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) - Annexe V

IBE2 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe II

IBE3 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) - Annexe III

IBO2 : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS – Convention de Bonn) – Annexe II

NM : Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département - Article 1er

NM2 : Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection - Article 2

Statut de conservation

Listes rouges mondiale, européenne et nationale	
RE	Disparue au niveau national, régional ou départemental
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable
NA ^a	Introduite



NA ^b	Occasionnelle ou marginale
NA ^c	Présente non significativement en hivernage ou de passage
NA ^d	Présente non significativement en hivernage ou de passage (données insuffisantes)
NE	Non évaluée